

RAMBOUILLET

Victoire au tribunal pour les ex-salariés de Continental

Malgré leurs difficultés et près de deux ans d'attente, les 39 ex-salariés de Continental Ramboillet, qui avaient attaqué l'équipementier automobile, spécialisé dans les autoradios et les GPS, ont retrouvé le sourire. Hier, la cour d'appel de Versailles a confirmé la décision rendue en juin 2010 par le conseil de prud'hommes de Ramboillet. Elle a considéré que le licenciement de ces 39 salariés pour motif économique n'était pas «avéré». «Nous sommes très satisfaits», lâche avec soulagement Philippe Pénin, délégué FO. D'un point de vue moral, cela vient estomper un profond sentiment d'injustice, partagé par l'ensemble des 382 employés licenciés. La loi doit être respectée. Et la cour d'appel la fait appliquer.»

Un jugement lourd de conséquences

Une satisfaction partagée aussi par M^e David Mélin, leur conseil. «C'est une grande victoire. La cour d'appel de Versailles reconnaît l'absence de cause économique. Elle estime que le transfert de production s'analyse en une réorganisation pour améliorer les coûts et la rentabilité.» Le licenciement de certains salariés avait été prononcé le 31 mars 2009 car l'entreprise voulait transférer les emplois de Ramboillet en Tunisie. Or, le siège tunisien a ouvert le 1^{er} avril 2010, soit un an plus tard. Les salariés réclamaient au tire des dommages et intérêts de deux à cinq ans de salaires. L'avocat a évalué l'ensemble des dommages et intérêts prononcés par la cour d'appel à



VERSAILLES

Les escrocs s'emparent de 300 000 € chez une vieille dame

Un trio, deux faux policiers et un faux plombier, a abusé, mercredi midi à Versailles, de la confiance d'une personne âgée de 87 ans. Ils sont parvenus à s'emparer d'un lourd total d'une valeur de 300 000 €. Vers 10 h 15 avenue de Paris, un faux plombier entre chez cette femme. «Elle est très âgée et fragilisée par le décès de son mari», précise une source proche de l'affaire. Le faux artisan soutient qu'il doit vérifier la robinetterie qui était un volé. Peu après son départ, deux faux policiers reviennent au domicile. Ils ont avec eux le sac à main de la victime et soutiennent qu'ils viennent le restituer après avoir arrêté le plombier qui était un voleur. «Ils ont demandé à la victime de sortir ses bijoux et autres objets de valeur pour savoir si rien ne manquait», ajoute la même source. La vieille dame a sorti

JULIEN CONSTANT

FAITS DIVERS

LE MESNIL-LE-ROI

La femme de ménage séquestrée

Une femme de ménage a été séquestrée hier matin au domicile de ses patrons au Mesnil-le-Roi (Yvelines), par de cambrioleurs. Vers 9 heures, rue de Bellevue, elle a été surprise par quatre hommes encagoulés et gantés qui l'ont enfermée dans les toilettes. Les voleurs se sont emparés d'une forte somme en liquide, après avoir découpé le coffre-fort, ainsi que de bijoux. Le préjudice est encore inconnu car les propriétaires sont en voyage.

POISSY

Interpellé alors qu'il venait retirer des iPhone 4S

Un homme de 35 ans a été interpellé hier midi alors qu'il venait retirer des iPhone 4S dans un commerce du centre de Poissy commandé à l'insu de leur légitime propriétaire dont les comptes Prange auraient peut-être été piratés. Le suspect a été placé en garde à vue au commissariat.

ÉLANCOURT

VERONIQUE BEAUGRAND